

# SPPPI-PACA

Secrétariat du SPPPI / DRIRE PACA

Marseille, le 22 août 2006

Affaire suivie par Delphine Girard

Téléphone : 04.91.83.64.23

Télécopie : 04.91.83.64.40

Mél : sppi.paca@industrie.gouv.fr

DRIRE / DERS / dg- /742

DERS/RISQUES/GT\_SPPPI/Gtrisquesnat

## Compte rendu de la réunion GT SPPPI PACA Risques naturels du 26 juin 2006

### **Présents :**

Mmes Rizoulières (Conseil Général 13), Tétaz (Lafarge Plâtres), Girard (DRIRE), MM Chaneac (SDIS 13), Poyard (Bataillon des Marins Pompiers de Marseille), Foucault (DPFM), Jeanroy (Institut Méditerranéen des cindyriques), Autard (UIC), Plazannet (AVIVA Assurances), Lami (Environnement Industrie - Pilote du GT), Pourtain (Cyprus).

### **1 - Rappel des objectifs du GT et du thème de la réunion**

L'objectif de cette réunion et des réunions à venir est de rédiger le guide de bonnes pratiques. Nous avons également rappelé qu'une présentation de ces travaux est prévue à la séance plénière du SPPPI en septembre 2006. Une réunion de travail a été fixée le **13 septembre 2006 (14h à 17h)** pour la validation finale des documents produits.

### **2 – Evolution du guide de bonnes pratiques**

Lors de la réunion du 26 juin, le groupe a revu le plan du guide :

- I Les enjeux pour les sites industriels et l'environnement**
- II Les origines et facteurs influents**
- III L'articulation réglementaire**
- IV La protection et prévention des sites industriels et des massifs forestiers**
- V Annexe**

Nous avons décidé d'intégrer le retour d'expérience des entreprises participant au groupe de travail dans le chapitre « Protection et prévention des sites industriels et des massifs forestiers » en listant les bonnes pratiques mises en place sur ces sites et en illustrant d'exemples spécifiques (en utilisant les présentations réalisées lors de la réunion du 28/02/06).

Une intervention orale de Madame Tétaz (Lafarge Plâtres) et de Monsieur Pernot (Veolia propreté) sera également réalisée à la séance plénière du SPPPI en complément de la présentation du guide de bonnes pratiques.

Pendant la séance de travail, l'arrêt potentiel du réseau RTE (réseau de transport de l'électricité) pour cause de feux de forêt a été mis en évidence comme un dysfonctionnement pouvant avoir des conséquences importantes en terme de gestion de la sécurité et de perte de production sur un site industriel. Nous avons rappelé que l'objectif, dans un premier temps, du guide de bonnes pratiques était de définir des actions spécifiques sur le site industriel pour se prévenir d'un feu de forêt et pour éviter d'en déclencher. Le groupe ne s'est pas orienté pour le moment vers la protection des lignes électriques.

En revanche, nous avons indiqué, dans le paragraphe « organisation et prévision », qu'il était nécessaire d'intégrer dans l'organisation du site industriel l'arrêt potentiel de l'alimentation électrique lors d'un feu de forêt.

Nous avons également évoqué l'intérêt de prendre en compte les prescriptions de PPRIF en cours de réalisation concernant l'élaboration des dispositions constructives ; cela pourrait orienter les exploitants dans leurs choix de conception et d'implantation.

Nous avons essentiellement parcouru le chapitre IV lors de la séance de travail afin d'étoffer ce chapitre et de l'illustrer en utilisant les bonnes pratiques des différents participants présents à la réunion.

Il nous reste à compléter le « questionnaire d'évaluation d'un site industriel au risque feu de forêt » en tirant partie des informations collectées dans le cadre de la réflexion sur les bonnes pratiques.

Il a été décidé de travailler par échange de mails entre les différents participants du groupe de travail afin de finaliser la rédaction du guide ; la réunion de travail prévue le **13 septembre 2006** permettra au groupe de valider la dernière version qui sera présentée à la séance plénière du SPPPI le 26 septembre 2006.

**Attention : ajout d'une réunion de travail par rapport au planning initial  
le 13 septembre (14h) à Martigues.**